



### FICHE 02 : les exigences générales

#### 1 - PREMIÈRE ARRIVÉE DANS UNE ÉCOLE

- Se présenter à la direction ou à la personne qui se charge de l'intérim en cas d'absence du directeur/trice.
- S'informer sur :
  - les horaires de l'école,
  - les différentes modalités de fonctionnement de l'école et des classes : *surveillance de la cour de récréation, utilisation des salles (informatique – BCD – salle de motricité...)*

#### 2 - SÉCURITÉ DES ÉLÈVES DANS LES RANGS, DANS LES CLASSES ET LORS DES SORTIES

##### Dans les rangs:

- Veiller à ce que les élèves se rangent correctement et procéder à un retour au calme avant chaque déplacement ; pas de bousculade dans les escaliers.
- Lors des moments de sortie, accompagner les élèves jusqu'au portail, pour les maternelles s'informer du dispositif auprès de la direction.

##### Dans la classe:

- Être vigilant quant à l'utilisation du matériel (*ciseaux, compas...*).
- Veiller aux déplacements en classe (*ne pas courir dans la classe, pas de déplacements sans l'accord de l'enseignant*).
- Ne jamais laisser un élève (*des élèves*) seul(s) dans la classe.
- Ne jamais laisser des élèves sortir ou entrer seuls de la classe (*attention à l'usage des toilettes pendant les heures de cours : ne pas accepter de va et vient sauf en cas d'urgence*).

##### En sortie :

- Consulter obligatoirement le directeur/trice pour tout ce qui concerne les sorties pédagogiques et le prévenir de toute autre sortie de la classe (*BCD, plateau sportif...*).

#### 3 - DISCIPLINE

- Ne prendre aucune initiative face à un problème grave de discipline sans en parler au directeur/trice. Consulter le règlement intérieur des écoles (pour la Province Sud voir le cahier de liaison...)
- Ne pas laisser, pendant les heures de cours, un élève à l'extérieur de la classe sous prétexte de le punir.
- Dans tous les cas de figure, surveiller son langage (*pas d'insultes, pas de mots grossiers*) et garder son sang-froid (**les châtiments corporels sont formellement interdits par la législation**).

#### 4 - L'ATTITUDE ET LE POSITIONNEMENT DE L'ENSEIGNANT

Qu'on le veuille ou non, l'enseignant est un modèle pour ses élèves et sa personnalité marque sa pédagogie. Un certain nombre de règles sont à respecter :

- la tenue,
- le respect des règles imposées aux élèves : se balancer sur une chaise, arriver en retard, mâcher du chewing-gum, oublier de corriger, ranger son bureau...,
- le langage : s'attacher à prononcer des phrases correctement construites,
- s'interdire les injustices, les propos humiliants sur les élèves,
- la neutralité : respecter une stricte neutralité politique et religieuse,
- le tabac : il est interdit de fumer dans les écoles,
- ne pas utiliser son téléphone portable en présence des élèves,
- ne jamais porter de jugements définitifs à partir d'impressions du premier jour.

#### 5 - RELATIONS AVEC LA FAMILLE

- Tenir toujours des propos bienveillants dans l'intérêt de l'enfant.
- Ne pas porter de jugement de valeur intempestif sur un enfant face à ses parents (*surveiller ses propos, garder sa réserve*).
- Dans tous les cas, s'informer des modalités du lien famille/école et **contacter le directeur/trice pour toute trace écrite** à l'attention des familles concernant leurs enfants.